

## **L'approvisionnement de Damas en céréales au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Brigitte Marino

*(Université de Tokyo)*

### **Introduction**

L'approvisionnement de Damas en céréales au XVIII<sup>e</sup> siècle - comme, d'ailleurs, celui d'autres villes de la région à la même époque- n'a pas encore fait l'objet de véritables recherches. Il faut dire que le caractère lacunaire de la documentation -chroniques et archives des tribunaux- n'encourage guère cette entreprise.

Les chroniqueurs enregistrent régulièrement le prix des denrées alimentaires, en soulignant leur pénurie ou leur cherté, causées par les attaques des bédouins, les invasions de sauterelles, ou l'oppression. A travers le saccage ou la confiscation de la production céréalière, ils évoquent également parfois les exactions commises par le pouvoir politique dans la campagne, notamment dans les régions du Hawran et de la Bekaa, situées respectivement au sud et à l'ouest de Damas. Certains notables, gros propriétaires terriens, apparaissent enfin comme des spéculateurs responsables des révoltes qui secouent Damas à cette époque.

Les sources juridiques apportent des informations plus précises sur les quantités de céréales que détiennent, dont disposent ou dont bénéficient certains individus. Ainsi, d'importantes quantités de céréales sont parfois mentionnées dans les actes de succession des militaires, notamment ceux du Midan, faubourg de Damas spécialisé dans la commercialisation des céréales ; une part du loyer de certaines propriétés agricoles est parfois payée en nature, notamment en céréales ; enfin, une partie du blé produit dans le village de Daraya, au sud de Damas, est distribuée à certains citadins bénéficiaires d'une fondation constituée à l'époque médiévale par le prince Nur al-Din.

A l'exception de ces quelques données, nous sommes peu renseignés sur les quantités de céréales acheminées en ville pour assurer l'alimentation de l'ensemble de la population urbaine, dont nous ignorons d'ailleurs précisément le nombre d'habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les seuls recensements connus datent du milieu du XVI<sup>e</sup> (environ 50 000 habitants) et du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (environ 100 000 habitants). Nous disposons en revanche, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, de quelques données sur les quantités de céréales qui sont parfois transportées dans la région, sous la responsabilité du gouverneur de Damas, pour alimenter la caravane du pèlerinage à La Mekke.

### **1. Ville, faubourg, campagne**

L'approvisionnement de Damas en céréales transite essentiellement par le Midan, faubourg qui s'étend au sud de Damas sur environ 2,5 km et qui est bordé, de part et d'autre de son artère centrale, par des entrepôts à blé destinés à recevoir les céréales du Hawran mais aussi de la Bekaa.

#### ***1. 1. Entrepôts à blé et militaires du faubourg du Midan***

La succession d'entrepôts à blé le long de l'artère centrale du Midan confère à ce faubourg une spécificité au sein de l'espace urbain et dote Damas d'une particularité parmi les grandes villes arabes à l'époque ottomane. En Égypte, par exemple, les céréales -dont une grande partie représente les impôts en nature dont doivent s'acquitter les populations rurales- sont acheminées au Caire par voie fluviale, déposées à Bulaq dans des entrepôts et transportées ensuite vers la périphérie de la capitale où elles sont déposées sur des aires encloses situées à proximité des portes de la ville, à Rumayla, Bab al-Luq, Bab al-Sha'riyya, et Husayniyya. Il ne semble pas qu'il existe, au Caire, d'entrepôts regroupés dans un espace précis de la ville, mais ce phénomène se retrouve, de manière plus réduite, à Alep où une vingtaine d'entrepôts sont implantés sur une distance d'environ 500 mètres dans le faubourg de Banqusa.

Un relevé sur le terrain nous a permis de dénombrer une soixantaine d'entrepôts situés de part et d'autre de l'artère centrale du faubourg du Midan mais les destructions opérées dans le tissu urbain ancien nous incitent à penser qu'ils étaient encore plus nombreux jadis. La superficie de ces bâtiments est généralement comprise entre 100 et 300 mètres carrés. Nous ignorons précisément la chronologie de leur implantation, mais il est fort probable que la plupart d'entre eux se soient implantés dans le Midan seulement à l'époque ottomane, c'est-à-dire à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, diverses sources mentionnent d'abord un marché du blé dans la ville intra-muros, puis dans le faubourg du Midan; le stockage du blé semble s'y faire, à cette époque, sur des aires (*'arasat*) et non dans des entrepôts (*ba'ika*); c'est à une époque sans doute plus tardive que des bâtiments spéciaux auraient été consacrés au stockage de ce produit.

Les allusions au Midan que l'on trouve dans diverses publications sur Damas à l'époque ottomane présentent ce faubourg comme le repaire des janissaires locaux et la concurrence pour la commercialisation des céréales est avancée comme facteur explicatif des luttes urbaines qui s'y déroulent, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois difficile d'apporter des éléments précis sur cette question : en effet, d'une part, aucun document ne concerne exclusivement des transactions portant sur des produits agricoles et d'autre part, la distinction entre les militaires appartenant aux différentes troupes est très rarement établie.

Nous savons toutefois qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs janissaires font partie de la corporation des meuniers; certains d'entre eux, résidant dans le faubourg du Midan, laissent d'ailleurs dans leur succession d'importantes quantités de céréales (1, 2, voire 4 tonnes); leurs relations avec le monde rural sont également illustrées par la possession d'exploitations agricoles, de bétail ou d'entrepôts et ils sont souvent de gros créanciers.

### ***1. 2. Le Hawran et la Bekaa, deux régions céréalières***

On considère généralement que le faubourg du Midan s'est développé le long d'un axe de communication très important, puisqu'il s'agit de la route menant au Hawran, région céréalière située au sud de la Syrie et qui constitue, depuis l'Antiquité, son grenier à blé. Sans nier l'importance du Hawran, il me semble qu'on a jusqu'à présent minimisé, pour ne pas dire occulté, le rôle de la Bekaa dans la configuration de l'espace rural régional. A travers les actes d'achat et de location consignés dans les registres des tribunaux de Damas, il apparaît en effet que les investissements des Damascènes sont aussi fréquents dans la Bekaa que dans le Hawran et l'on peut donc supposer que cette région participe également à l'approvisionnement de Damas en céréales (ne serait-ce que ponctuellement et probablement en cas de mauvaises récoltes ou de troubles politiques dans le Hawran).

Plusieurs exemples montrent que des militaires exerçant de très hautes responsabilités à Damas -notamment dans la citadelle, quartier général des janissaires impériaux- viennent parfois enregistrer leurs transactions au Tribunal du Midan ; cela peut paraître surprenant lorsque l'on connaît les affrontements sanglants qui opposent militaires de la citadelle et militaires du faubourg tout au long de cette période. Comme les janissaires locaux du Midan, c'est donc peut-être à partir de ce faubourg que les janissaires impériaux gèrent aussi leur emprise sur le monde rural.

### **2. L'intervention des pouvoirs publics**

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine des céréales se manifeste surtout par la fixation du prix du pain, l'approvisionnement de la caravane du pèlerinage à La Mekke et le ravitaillement des militaires lors des expéditions.

### ***2. 1. Le rôle du gouverneur***

Plusieurs gouverneurs de Damas se distinguent plus par les spéculations qu'ils opèrent sur le blé que par les mesures qu'ils prennent pour assurer l'intérêt de la population. Ils surveillent très étroitement les entrepôts et peuvent détenir d'importantes quantités de blé. Ainsi, lorsque les biens de Sulayman Pacha al-‘Azm sont confisqués après son décès, en 1743, on découvre qu'il possède un peu plus de 100 tonnes de blé dont une partie est rachetée par son responsable des finances, Fathi Efendi al-Falaqinsi, qui est, lui aussi, un spéculateur notoire, comme d'ailleurs le mufti de la ville, Hamid Efendi al-‘Imadi.

Le neveu et successeur de Sulayman Pacha al-‘Azm, As‘ad Pacha al-‘Azm, se distingue quant à lui par ses stratégies pour imposer son propre blé sur le marché. En 1747, après avoir fait saccager les champs de blé des Druzes dans la Bekaa, il tente de vendre à Damas à un prix fort son propre blé qu'il fait venir de Hama, région dans laquelle il possède des terres et dont il vendra à nouveau la production à Damas en 1751. Le prix du pain, variable d'un jour à l'autre, est annoncé par un crieur public à la population qui, pour exprimer son mécontentement, se livre parfois à la destruction des fours de la ville, comme cela est le cas en 1749.

Quelques années plus tard, en 1785, lorsque Ahmad Pacha al-Jazzar, gouverneur d'Acre, est également nommé gouverneur de Damas, on disait de lui qu'il avait l'intention de confisquer le blé du Hawran et d'autres régions afin de spéculer ; il aurait d'ailleurs fait construire des entrepôts pour le stocker. En 1810, son successeur, interdit quant à lui que le blé du Hawran approvisionne Damas avant que les besoins d'Acre ne soient satisfaits.

Les différentes villes de la région, lieux de production ou de consommation, constituent donc un véritable échiquier dans la distribution des céréales, contrôlée par le pouvoir politique.

## ***2. 2. La caravane du pèlerinage à La Mekke***

Par ailleurs, la caravane du pèlerinage à La Mekke représente un moment important dans la circulation des céréales. Responsable de la caravane, le gouverneur de Damas doit assurer le financement de celle-ci en collectant de l'argent auprès de ses subalternes administrant différents districts de sa province ; il doit également veiller à l'approvisionnement de la caravane afin d'assurer l'alimentation de plusieurs milliers de pèlerins pendant plusieurs jours de voyage. Au retour du pèlerinage, une caravane transportant des provisions est envoyée à la rencontre des pèlerins.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les céréales destinées aux pèlerins arrivaient parfois de Gaza : ainsi, au mois de juin 1857, un peu plus de 400 tonnes d'orge stockées dans le grenier impérial de cette ville furent transportées jusqu'à Ma'an, étape du pèlerinage ; au mois de décembre 1859, près de 300 tonnes de blé et un peu plus de 500 tonnes d'orge, de la même provenance, furent expédiées à cette même étape située sur la route du pèlerinage.

## ***2. 3. Le ravitaillement des militaires lors des expéditions***

Le blé constitue par ailleurs un enjeu importants lors des conflits, notamment ceux qui opposent le gouverneur de Damas aux Druzes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 1706, le gouverneur de Damas envoie un message dans la Bekaa pour interdire la vente de blé au Druzes. En 1747, lors d'une expédition menée contre ces derniers, le gouverneur de Damas, As'ad Pacha al-'Azm, ordonne la construction de fours dans la Bekaa afin de nourrir les soldats ; au cours de cette expédition sera d'ailleurs confisquée ou saccagée, à plusieurs reprises, la production céréalière des Druzes.

Vers la fin du siècle, en 1798, alors que les troupes égyptiennes se trouvent dans la région proche de Damas au moment de l'expédition de Bonaparte, le pouvoir central impose à l'ensemble de la région de délivrer environ 900 tonnes de blé et d'orge. Malgré ces mesures, les soldats se livreront toutefois au pillage des champs afin de se nourrir.

### **3. Paiements en blé, dons de blé**

Certains individus reçoivent par ailleurs régulièrement des quantités de céréales, soit comme paiement d'un loyer, soit comme privilège émanant d'une fondation religieuse. Les documents concernant ces deux phénomènes sont consignés dans les registres des tribunaux de Damas.

#### ***3. 1. Les loyers en nature***

Les documents sur le monde rural consignés dans les registres des tribunaux de Damas concernent essentiellement la Ghouta, zone arboricole et maraîchère située autour de la ville, mais aussi le Marj, région entourant la précédente, moins irriguée, où se pratiquent, entre autres, quelques cultures céréalières. Les régions plus lointaines d'agriculture extensive, comme le Hawran ou la Bekaa, sont relativement moins représentées.

Ces documents ne concernent jamais exclusivement des produits agricoles ; ceux-ci sont mentionnés dans divers types d'actes relatifs à des achats ou des locations de propriétés ou bien des plaintes ou encore des déclarations. Dans une quarantaine de documents portant sur de véritables complexes agricoles comprenant des terrains, des plantations, des bâtiments, des outils et des animaux, sont également mentionnées des quantités de céréales variant entre une tonne et une tonne et demie.

Ces céréales peuvent constituer une partie du loyer. Dans ce cas, il est indiqué qu'elles doivent être acheminées jusqu'au domicile du bailleur dont on note parfois la localisation à Damas. Les plus grosses quantités de blé mentionnées dans les actes de location, environ 4 tonnes, concernent

des biens situés dans la Bekaa et loués par des militaires exerçant d'importantes responsabilités dans la citadelle de Damas.

D'autres produits peuvent également constituer une part des loyers. Il en est ainsi, par exemple, une demi-tonne d'huile d'olive devant être transportée chaque année à la Mosquée des Omeyyades, "propriétaire" des biens loués.

La fondation des Lieux Saints de La Mekke et de Médine bénéficie également de quantités de blé provenant de plusieurs villages situés autour de Damas. Certains documents contiennent quelques données sur les superficies, les rendements et les quantités de blé fournies. Par exemple, le village de Bayt Nayim, dont la superficie est de 31 feddans doit fournir chaque année 5 tonnes de blé, soit environ 160 kilogrammes par feddan. Les terres du village de Hazrama appartiennent quant à elles, à trois fondations religieuses ; les villageois paient chaque année pour chaque feddan 600 kilogrammes de blé. Le loyer annuel de terres dont la superficie est de 13 feddans est de 2,6 tonnes de blé, soit 200 kilogrammes par feddan. La récolte d'un feddan peut-être estimée, selon certains documents, à trois tonnes (chiffre devant bien entendu être réajusté en fonction de la productivité des différentes terres de la région). C'est donc entre 5% et 20% de la récolte qui est ainsi fournie aux "propriétaires" de la terre.

### ***3. 2. Le blé du village de Daraya attribué aux Damascènes***

Si quelques rations de pain ou de nourriture sont parfois distribuées par les institutions religieuses à certains individus, normalement des pauvres, la plus grosse entreprise dans ce domaine est la fondation pieuse du prince Nur al-Din qui gouverna la Syrie au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle. Connue sous le nom de "Fondation du blé de Daraya" ou encore "Fondation du blé des pauvres", cette fondation gère, comme son nom l'indique, la distribution du blé du village de Daraya aux "pauvres".

Nous ignorons tout des conditions dans lesquelles le prince Nur al-Din établit cette fondation qui fonctionne encore plusieurs siècles après sa création, mais nous trouvons quelques données à son sujet dans les registres des tribunaux de Damas établis au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le dépouillement de ces registres nous a permis de constituer un corpus de 240 documents établis entre 1690 et 1755, soit une période de 65 ans.

Consignés dans les registres du principal tribunal de Damas, ces documents se présentent sous une forme stéréotypée : le juge de la ville décide d'attribuer à tel ou tel individu (parfois plusieurs) telle quantité de blé du village de Daraya ; le nom du (ou des) précédent(s) bénéficiaire(s) est également indiqué, ainsi que la date depuis laquelle il(s) bénéficiai(en)t de cette quantité de blé, et la raison pour laquelle (désistement ou décès) celle-ci change désormais de bénéficiaire(s).

La quasi-totalité des bénéficiaires de cette fondation sont des Damascènes (seuls deux documents concernent des habitants de Daraya ; aucun autre village n'est cité). Munis d'un document juridique, ils doivent se rendre sur les lieux de la distribution du blé, à Daraya, afin de retirer leur part, sous peine de se voir retirer leur privilège.

Les critères sur lesquels est attribué ce blé demeurent obscurs : si quelques pauvres individus figurent peut-être parmi les bénéficiaires de cette fondation, les titres honorifiques portés par la plupart d'entre eux les identifient comme étant des notables qui, par piété ou pour consolider leur réseau de clientèle, peuvent ensuite redistribuer tout ou partie de ce blé aux pauvres de leur entourage (on peut ainsi citer à titre d'exemple la fille du responsable des finances de Damas ou encore celle du mufti de la ville !). Plusieurs personnes exerçant des fonctions dans des institutions religieuses, notamment la lecture du Coran, bénéficient d'une quantité de blé de Daraya. On rencontre aussi deux esclaves qui, pour pouvoir bénéficier d'une quantité de ce blé, doivent y être autorisées par leur maître.

Les individus désireux de se voir attribuer une part du blé de Daraya peuvent sans doute déclarer leur candidature auprès des gestionnaires de la fondation ou du juge de la ville. Ainsi, une certaine Fatima réclame la part de blé d'une certaine Saliha, prétendant que celle-ci est morte ; le juge rejette la demande de Fatima car Saliha se trouve en fait à Istanbul et demeure par conséquent bénéficiaire de sa part de blé.

Un fonctionnaire est chargé de consigner toutes les données sur la répartition du blé dans des registres particuliers qui ne nous sont malheureusement pas parvenus. L'exploitation des 240 actes juridiques qui sont actuellement à notre disposition permet de connaître l'identité de certains bénéficiaires du blé de Daraya ainsi que les quantités de blé qui leur sont attribuées et les modalités de la transmission de ce privilège.

L'analyse partielle de ces documents montre quelques aspects de la distribution du blé opérée par cette fondation. Dans un tiers des cas (80), le transfert de ce privilège est causé par le décès du précédent bénéficiaire et dans les deux autres tiers (160) un bénéficiaire se désiste en faveur d'un autre. Dans la moitié des cas, ce transfert de privilège, causé par décès ou par désistement, se produit au sein d'une même famille ; pour les autres cas, nous ignorons les critères sur lesquels est choisi le nouveau bénéficiaire et les raisons des désistements en faveur d'un nouveau bénéficiaire.

Les quantités de blé attribuées sont exprimées dans deux unités de capacité, la *ghirara* et le *kil*, dont les valeurs ne sont pas encore établies avec certitude. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons avancer que 20% des individus bénéficient de moins de 200 kilogrammes de blé, 75% entre 200 kilogrammes et 1 tonne, et 5% entre 1 et 2 tonnes. Reste à déterminer ce que représente ce blé dans l'alimentation des Damascènes !

**Conclusion**

Les données consignées dans les chroniques et les archives des tribunaux permettent de cerner quelques aspects de l'approvisionnement de Damas en céréales au XVIII<sup>e</sup> siècle sans pour autant livrer une image complète de ce phénomène. Si les lieux de stockage en ville sont facilement repérables, la question de l'acheminement des céréales en ville demeure entièrement obscure de même que les quantités produites et consommées.